

Département de la Haute-Garonne
Commune de Tournefeuille

18 Chemin de Larramet

Lotissement « Les Jardins d'EALF »

PA 10

REGLEMENT DU LOTISSEMENT

L'objet du présent règlement est de compléter les règles d'urbanisme applicables sur le secteur UDa du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tournefeuille approuvé le 10 novembre 2015.

ARTICLE 1 – DESTINATION DES LOTS

Les lots sont destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation.

ARTICLE 2 – EAUX PLUVIALES

Chacun des deux lots devra conserver ses eaux de ruissellement.

Fait à Tournefeuille, le 19 juillet 2016

Le lotisseur